

Centre d'hébergement les Roches – Budget primitif 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,

Considérant :

- le projet du Budget Primitif 2010
- l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Centre les Roches en date du 22 mars 2010,
- la présentation intervenue lors de la commission n° 3 le 22 mars 2010 et n° 1 le 25 mars 2010

Mme Céline EMO, Conseillère Municipale déléguée, invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2010 du Centre les Roches qui se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	1 867		
Total des dépenses réelles	1 867	Total des recettes réelles	0

Opérations d'ordre

		Virement de la section de fonctionnement	0
		Amortissement des immobilisations	1 867
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	1 867

TOTAL GENERAL	1 867	TOTAL GENERAL	1 867
----------------------	--------------	----------------------	--------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	150 333	Produits des services, du domaine et ventes diverses	242 550
Charges de personnel et frais assimilés	140 000	Dotations et participations	50 000
Charges financières	50		
Charges exceptionnelles	300		
Total des dépenses réelles	290 683	Total des recettes réelles	292 550

Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement	0		
Dotations aux amortissements	1 867		
Total des dépenses d'ordre	1 867	Total des recettes d'ordres	0

TOTAL GENERAL	292 550	TOTAL GENERAL	292 550
----------------------	----------------	----------------------	----------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2010 du Centre d'hébergement Les Roches.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--